



Licence professionnelle Protection des cultures

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Protection des cultures. 2016, Université de Bretagne Occidentale - UBO. hceres-02039690

HAL Id: hceres-02039690

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02039690>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation

Licence professionnelle Protection des cultures et développement durable

- Université Bretagne Occidentale - UBO

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Sciences, technologies, santé

Établissement déposant : Université Bretagne Occidentale - UBO

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La licence professionnelle mention *Productions végétales*, spécialité *Protection des cultures et développement durable* proposée par l'Université de Bretagne Occidentale (UBO) forme des personnels techniques dans le domaine de la protection alternative des cultures végétales, basée sur des méthodes de lutttes physique et biologique. Les objectifs sont d'apporter les compétences à ces personnels techniques pour qu'ils soient capables de développer et d'appliquer des pratiques phytosanitaires respectueuses de l'environnement dans le contexte de la production raisonnée intégrée et de la gestion durable des cultures. Les diplômés sont également formés à gérer une entreprise ou un service dédié aux espaces verts d'une collectivité locale.

La formation est organisée sur deux semestres, chacun de 30 crédits européens (ECTS), sous la forme d'un parcours unique comportant un enseignement présentiel de cinq unités d'enseignement (UE) totalisant 440 heures, complété par un projet tutoré de 140 heures et un stage en entreprise de 13 semaines. Elle est ouverte aux titulaires d'un bac+2 validé sans prérequis particulier. La licence professionnelle peut être suivie en formation initiale ou en contrat de professionnalisation, elle peut être également obtenue par validation des acquis de l'expérience.

L'enseignement est dispensé sur le site de l'institut universitaire de technologie (IUT) de Quimper et sur celui du lycée de Kerbernez, situé à Plomelin avec lequel un partenariat est établi pour cette formation. Le lycée bénéficie de serres, pépinières et d'un golf qui constituent des lieux d'expérimentation.

Synthèse de l'évaluation

La licence professionnelle (LP) *Protection des cultures et développement durable* proposée par l'IUT de Quimper s'insère dans un contexte socio-professionnel, scientifique et technique local favorable, compte-tenu de l'importance des actions menées en Bretagne pour limiter le recours aux produits phytosanitaires afin d'améliorer la qualité de eaux souterraines et de surface. Elle s'appuie sur le laboratoire universitaire de biodiversité et d'écologie microbienne de l'UBO dont une équipe mène des travaux sur des solutions alternatives, des organismes de recherche (comme l'Institut national de la recherche agronomique, INRA) et un réseau d'entreprises développant principalement des méthodes de lutte biologique. Le positionnement de la formation dans l'ouest de la Bretagne est justifié par le contexte local, mais il apparaît que des formations au contenu assez similaire sont ouvertes dans le grand ouest de la France et qu'une concertation pourrait être souhaitable.

La formation est assurée par une équipe pédagogique dynamique à laquelle le milieu professionnel contribue très largement (les professionnels assurent environ 40 % des enseignements). L'attractivité de la formation est très satisfaisante par le nombre important de dossiers de candidature reçus, qui conduit à l'accueil d'étudiants issus de parcours variés, avec toutefois une faiblesse marquée dans le recrutement d'étudiants provenant de licences générales. Au niveau de la sélection des candidats, celle-ci pourrait bénéficier de l'aide de professionnels.

Le contenu de la formation est en adéquation avec les objectifs qui sont de former des personnels qualifiés capables de mettre en œuvre des solutions alternatives, aussi bien en culture intégrée que dans la gestion d'espaces verts des collectivités. La part pratique de la formation est satisfaisante. Le découpage et l'architecture des UE sont corrects mais les coefficients utilisés pour l'obtention de la LP ne correspondent pas au nombre d'ECTS. L'UE de stage en entreprise n'a qu'un faible poids dans l'attribution de la licence, ce qui déprécie la valeur des aspects professionnels, son poids mérite d'être augmenté.

L'ouverture vers le numérique est faite mais une plus large place dans la formation pourrait y être consacrée. La professionnalisation de la formation est bien menée par des contenus d'UE ouvrant sur l'entreprise (valorisé par

l'obtention d'une certification complémentaire Certiphyto), les projets tutorés qui sont réalisés en relation avec le monde industriel et le stage obligatoire en entreprise.

Le suivi des étudiants, dans leur progression vers l'autonomie, leur acquisition des compétences, s'appuie sur un dispositif spécifique à la formation et d'une bonne qualité. L'insertion professionnelle des diplômés pourrait être meilleure et davantage dans le cœur de métier visé par la formation. Les poursuites d'étude semblent diminuer mais une tendance sur deux années n'est peut-être pas significative.

Plusieurs entités sont en charge de la gestion et du pilotage de la licence professionnelle, ce qui laisse des interrogations sur leur cohérence qui n'est apportée que par le responsable de la licence professionnelle. Le conseil de perfectionnement dont le rôle principal est d'assurer la bonne adéquation entre la formation et les besoins des entreprises rassemble enseignants et professionnels, mais seulement les professionnels qui ont proposé un sujet de projet tutoré. Il pourrait être souhaitable d'avoir un groupe de professionnels pérenne afin de maintenir les orientations sur un plus long terme et de faire évoluer la formation dans une direction mieux définie. Il apparaît que la voix des étudiants ne passe que par le conseil paritaire qui ne comporte que deux enseignants et un professionnel, ce qui limite les échanges directs entre étudiants et professionnels.

La formation fonctionne principalement avec un public en formation initiale, voire en formation continue. L'ouverture en contrat de professionnalisation de la formation n'a eu qu'un impact limité avec seulement un contrat par an, vraisemblablement en raison de contraintes économiques du milieu professionnel et de l'inadaptation du calendrier à l'organisation de l'alternance. Les structures partenaires et visées par les emplois futurs incluent des collectivités locales qui n'ont pas accès à ces contrats de professionnalisation.

Points forts

- Forte participation des professionnels et bonne insertion dans le tissu économique et le contexte recherche local.
- Délivrance d'une certification Certiphyto valorisant le diplôme.
- Excellent taux de réussite.

Points faibles

- Insertion professionnelle pas encore convaincante dans le cœur de métier préparé.
- Faible pondération attribuée au stage en entreprise.
- Absence des étudiants au conseil de perfectionnement.
- Faible part des contrats de professionnalisation.
- Discordance entre coefficients des UE et nombres d'ECTS attribués, non conforme à l'arrêté des licences professionnelles.

Recommandations :

Les objectifs de la formation sont variés avec un cœur de métier consacré à l'utilisation de méthodes alternatives aux pesticides pour la protection des cultures ; cependant l'emploi constaté des diplômés n'est que partiellement dans ce domaine, il convient donc de s'assurer des besoins de l'aval qui paraissent légitimes et de bien adapter la formation aux métiers visés.

La licence professionnelle recrute peu d'étudiants issus de licence générale alors que ceux-ci pourraient suivre le cursus proposé et trouver une préparation à un métier. Des contacts et campagnes d'informations auprès des étudiants de parcours généraux de licence seraient judicieux à organiser pour leur montrer la possibilité d'accéder à une vie active grâce à cette formation.

La licence professionnelle comporte un projet tutoré et un stage en entreprise, conformément à l'arrêté fondateur, dont le volume pourrait être augmenté afin de donner un poids plus important à la professionnalisation et de faciliter l'intégration en emploi des diplômés.

La formation dispose d'un conseil de perfectionnement lui permettant d'évoluer et de s'adapter en continu à la demande de la profession ; cependant celui-ci ne comporte pas de représentation étudiante et il est donc fortement recommandé d'y faire participer les étudiants afin de prendre en compte leurs remarques.

Si la politique de la formation est de favoriser les contrats de professionnalisation voire d'apprentissage, un véritable calendrier d'alternance devrait être mis en place, en tenant compte de la saisonnalité des activités. En effet le calendrier actuel mal adapté nécessite deux semaines d'aménagement pour permettre une mission de 31 semaines en entreprise. De plus, une discussion pour envisager une ouverture en contrat d'apprentissage serait judicieuse

La place du numérique dans l'enseignement est limitée à des documents pédagogiques disponibles en ligne et des travaux en salle informatique. Le numérique pourrait apporter davantage dans une telle formation et il est donc recommandé de lui donner une place plus conséquente.

Analyse

| | |
|---|---|
| <p>Adéquation du cursus aux objectifs</p> | <p>Les titulaires de cette licence professionnelle doivent être capables d'appliquer des pratiques phytosanitaires respectueuses de l'environnement dans le contexte de la production raisonnée intégrée et de la gestion durable des cultures et doivent aussi pouvoir gérer un service, voire une entreprise, en charge d'entretien d'espaces verts. Cette formation trouve sa justification dans le contexte réglementaire de la mise en application des plans Ecophyto I et II et leurs objectifs fixés pour 2018 et 2025.</p> <p>Les compétences techniques sont apportées par deux UE de connaissance du végétal (bases scientifiques et environnement des végétaux, allant de la physiologie aux contraintes biotiques, totalisant 148 heures) et une UE technique de méthodes de lutte physique et biologique pour assurer la protection des végétaux (142 heures), complétées par deux UE de culture d'entreprise (outils professionnels, économie, aspects réglementaires, totalisant 150 heures). Les diplômés acquièrent le certificat Certiphyto, obligatoire pour les utilisateurs de pesticides bien que le programme de la formation ne mentionne pas de contenu consacré à l'usage des produits phytosanitaires. La formation apporte les connaissances correspondant aux objectifs, de façon assez équilibrée entre bases scientifiques, méthodes de protection des cultures et outils de gestion d'entreprise. Le projet tutoré et le stage en entreprise d'une durée de 13 semaines complètent cette formation par la pratique.</p> |
| <p>Environnement de la formation</p> | <p>Cette LP s'insère dans un environnement scientifique, technique et professionnel très favorable et ses objectifs sont en parfaite adéquation avec celui, majeur, de la région Bretagne qui est la reconquête de la qualité de l'eau par, entre autres, la réduction de l'utilisation des pesticides (programme Bretagne Eau Pure, Ecophyto 2018). Elle est intégrée au pôle d'Excellence Rurale du bio-végétal de Quimper, cluster Lalys, et s'appuie sur une recherche et développement (R&D) présente sur le territoire local et régional (Institut national de recherche agronomique - INRA, société Agrauxine dédiée à la recherche de méthodes alternatives), un savoir-faire pédagogique, de par l'implication de l'IUT de Quimper et du lycée horticole de Kerbernez. La recherche plus fondamentale est également concernée avec le Laboratoire Universitaire de Biodiversité et d'Ecologie Microbienne (LUBEM) de l'UBO qui intervient sur les biostimulants et les biofongicides.</p> <p>Cette licence professionnelle est unique et bien implantée dans l'ouest de la Bretagne mais une réflexion plus large pourrait être engagée à l'échelle de la communauté d'université et d'établissements (COMUE pour gagner en complémentarité des formations).</p> |
| <p>Equipe pédagogique</p> | <p>L'enseignement est assuré par des enseignants-chercheurs, enseignants du lycée partenaire et professionnels représentatifs des différents secteurs concernés (chambre d'agriculture, INRA, R&D). Une part conséquente (40 %) des heures de formation est assurée par les professionnels, toutefois, les tableaux font apparaître plus de 530 heures d'enseignement alors que la maquette n'en comporte que 440 heures. Certains professionnels assurent un volume d'heures très conséquent ce qui soulève des interrogations sur la pérennité de ces enseignements et le pilotage de la licence professionnelle par les enseignants-chercheurs qui doivent en garder le contrôle.</p> <p>L'organisation révèle un fort investissement de l'équipe pédagogique dans la gestion de la formation. Plusieurs comités sont mis en place afin de mener le</p> |

| | |
|-------------------------------|---|
| | <p>pilotage de la licence professionnelle. En premier lieu le comité de pilotage constitué d'enseignants et des directeurs de l'IUT et du lycée partenaire, est en charge principalement du recrutement des étudiants et des modalités de contrôle des connaissances. Le conseil de perfectionnement quant à lui est dédié essentiellement à l'évolution de la formation, il est constitué des membres du jury, enseignants et professionnels (ceux ayant proposé des stages et/ou projets), mais ne comporte pas d'étudiants. Enfin le conseil paritaire constitué de deux enseignants, un professionnel et trois étudiants est le lieu d'échange sur l'évaluation de la formation par les étudiants. La cohérence de ces différents comités et conseils repose essentiellement sur le responsable de la licence professionnelle qui en fait partie et est peut-être difficile de ce fait.</p> |
| <p>Effectifs et résultats</p> | <p>L'effectif est assez stable avec 20 à 25 étudiants inscrits pour un nombre de dossiers de candidature d'environ 80, ce qui traduit une bonne attractivité. Les candidats sont principalement titulaires d'un brevet de technicien supérieur (BTS) ou d'un brevet de technicien supérieur agricole (BTSA) de mentions variées avec peu d'étudiants de formation universitaire générale (deux en cinq années). L'ouverture en 2012 au contrat de professionnalisation n'a pas eu le succès attendu avec seulement un contrat par an, probablement en raison d'un contexte socio-économique peu favorable. L'alternance nécessite de plus des adaptations au cas par cas de l'emploi du temps. Deux étudiants ont bénéficié de validation des acquis de l'expérience (VAE) ou de validation des acquis professionnels (VAP). Les succès aux épreuves sont très satisfaisants puisque la formation est validée en général par tous les étudiants inscrits.</p> <p>L'enquête sur le devenir des diplômés montre une majorité d'entre eux en activité sans poursuite d'étude : 53 % des diplômés de 2010 (8/15) et 70 % de ceux de 2011 (12/17). Ceux en poursuite d'étude (33 % en 2010) sont moins nombreux en 2011. La liste des emplois occupés par les diplômés (techniciens de laboratoire en production, chargé d'études, responsable de magasin, technicien spécialisé en production de semences, responsable de secteur, animateur adjoint dans un parc naturel régional, chef de culture sous serres, technico-commercial grandes cultures, conseiller en agrofournitures) révèle des postes variés, pas toujours en lien évident avec la protection des cultures, et de niveau sensiblement différents que ceux affichés (les emplois présentés dans les objectifs et la fiche répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) de chef d'entreprise, de gestionnaires d'espaces verts ne sont pas occupés et ne correspondent peut-être pas au contenu de la formation).</p> |

| | |
|---|---|
| <p>Place de la recherche</p> | <p>La formation est tournée vers l'insertion professionnelle dans un domaine d'activités appliquées ; aussi la place de la recherche, fondamentale notamment, n'y est pas primordiale et aucune UE n'y est consacrée. La recherche intervient en appui à la formation par l'appartenance d'enseignants et de professionnels à des unités de recherche (université, INRA, R&D notamment). Les enseignants-chercheurs, notamment du Laboratoire Universitaire de Biodiversité et d'Ecologie Microbienne, qui mènent des travaux de recherche en relation avec la thématique de la licence professionnelle sur des biofongicides et les réponses des plantes assurent le lien entre l'enseignement et la recherche plus fondamentale. Les intervenants chercheurs INRA et responsables R&D d'entreprises élaborant des produits de lutte biologique positionnent la formation dans un contexte de recherche appliquée. Les personnels des plateformes techniques d'expérimentation des chambres d'agriculture de Bretagne (convention annuelle) qui accueillent les étudiants renforcent ce positionnement vers la recherche appliquée et l'expérimentation.</p> |
| <p>Place de la professionnalisation</p> | <p>Point essentiel d'une licence professionnelle, les relations avec le milieu professionnel sont très bien assurées dans cette formation par différentes approches complémentaires. Les professionnels contribuent largement à la formation par leurs enseignements ce qui l'ancre fortement dans le tissu socio-économique. Ceci est complété par des visites en entreprises. Deux UE sont consacrées à différents aspects de la culture d'entreprise (communication, économie, réglementation, simulation d'entretien d'embauche...). Le projet tutoré est conduit sur un sujet proposé par un industriel. Le stage en entreprise de 13 semaines, est conforme à l'arrêté</p> |

| | |
|---|--|
| | <p>sur les licences professionnelles. La certification Certiphyto indispensable réglementairement à l'utilisation de produits phytosanitaires est apportée aux diplômés. La formation est ouverte depuis 2012 au contrat de professionnalisation qui renforce fortement l'intégration des apprenants par une mission en entreprise de 31 semaines. Toutefois son succès est limité et des aménagements non précisés d'emploi du temps, sur deux semaines, sont nécessaires pour permettre cette plus longue durée en entreprise.</p> <p>La fiche RNCP précise bien les métiers ouverts par la formation, même si certains paraissent inadaptés, mais manque de précisions sur la formation pratique (projet tutoré...), et n'affiche pas les mêmes volumes horaires des UE que le dossier.</p> |
| <p>Place des projets et stages</p> | <p>La formation comporte un projet tutoré et un stage en entreprise conformément à l'arrêté sur les licences professionnelles, mais la durée du projet tutoré (140 heures) n'atteint pas tout à fait les 25 % réglementaires du temps de formation et la durée du stage reste dans les valeurs minimales (13 semaines, de 12 à 16 semaines selon l'arrêté). Les stages peuvent avoir lieu à l'étranger et sont suivis par un enseignant avec un carnet de suivi. Le projet tutoré est mené sur un sujet proposé par un industriel et est étalé sur toute l'année dans des créneaux horaires réservés, il a pour but de développer l'autonomie des étudiants et leur sens de l'initiative dans la conduite d'étude, il est encadré par un enseignant tuteur.</p> <p>Le stage et le projet tutoré sont évalués de façon équilibrée entre l'écrit et l'oral, un représentant professionnel participe à l'évaluation du stage.</p> <p>Le projet tutoré est affecté d'un nombre d'ECTS relativement élevé (10) par rapport au stage (7,5) alors que les coefficients appliqués dans le calcul des notes sont identiques (12 % de la note pour le projet tutoré et 12 % pour le stage), donc pas proportionnels au nombre d'ECTS. Les ECTS et coefficients du projet tutoré et du stage pourraient être mieux ajustés pour mieux valoriser le travail en entreprise et leur rôle dans la professionnalisation.</p> |
| <p>Place de l'international</p> | <p>Malgré l'absence d'une politique claire à l'international, l'ouverture a lieu par l'apprentissage de l'anglais (15 heures, ce qui est peu) et l'incitation à passer une certification en langue anglaise (TOEIC) ainsi que par la possibilité de réaliser le stage en entreprise à l'étranger. L'accueil occasionnel d'étudiants étranger est possible, la seule action organisée a concerné l'Algérie avec la signature d'une convention pour la formation de quelques fonctionnaires.</p> |
| <p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p> | <p>La LP démontre une bonne ouverture pour les recrutements avec une large diversité de formations, surtout BTS et BTSA, d'où proviennent les étudiants. Les titulaires de diplôme universitaire de technologie (DUT) sont également largement accueillis, par contre les étudiants issus de licence générale sont rares. Il ne semble pas y avoir de dispositif pour sensibiliser les étudiants de licence générale et les attirer en licence professionnelle au niveau de l'université.</p> <p>Un dispositif de mise à niveau est organisé auprès du lycée partenaire notamment pour les étudiants en formation continue qui pourraient manquer de bases. Au vu du taux de réussite élevé malgré un public aussi diversifié, les remises à niveau ne semblent pas nécessaires. Les UE plus scientifiques comportent les bases essentielles à leur suivi. Des compléments de formation sont possibles en cas de besoin dans différentes disciplines, à l'IUT ou auprès du lycée partenaire.</p> <p>La licence professionnelle étant une formation d'une durée d'une année, il n'y a pas de dispositif particulier de réorientation.</p> |
| <p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p> | <p>L'enseignement est organisé en cours, travaux dirigés et travaux pratiques, la présence est obligatoire à tous ces enseignements. Avec une part significative d'enseignements pratiques (36 % du présentiel) et les stages et projets tutorés, cette formation se donne les moyens de ses objectifs de professionnalisation. L'ouverture au contrat de professionnalisation implique un rythme d'alternance dont les modalités ne sont pas détaillées, il doit être renforcé. Quelques VAE ont été validées pour l'obtention de la licence professionnelle.</p> <p>Il est signalé des aménagements significatifs des postes de travail pour l'accueil d'étudiants qui présenteraient différents types d'handicap. La certification Certiphyto est rendue obligatoire et l'évaluation en anglais est encouragée par le TOEIC (<i>test of english for international communication</i>).</p> <p>L'usage de la pédagogie numérique n'est pas privilégié, mais l'initiation au</p> |

| | |
|---|---|
| | <p>numérique et à sa culture est présente. Notamment, des documents pédagogiques sont disponibles et mis en ligne pour les étudiants, des enseignements de travaux pratiques ont lieu en salle informatique.</p> |
| <p>Evaluation des étudiants</p> | <p>L'évaluation des étudiants a lieu chaque semestre, une deuxième session est offerte si besoin en septembre. Chaque UE est notée en appliquant les règles usuelles, sans toutefois donner de détail pour les UE fonctionnant sur chacun des semestres. Les coefficients utilisés ne correspondent pas au nombre d'ECTS (5 ECTS pour un coefficient de 1,5 pour le projet tutoré et 2,5 ECTS pour un coefficient de 1,5 pour l'UE 1 Outils professionnels), ce qui devrait être corrigé.</p> <p>La compensation des semestres et les règles d'attribution de la licence professionnelle définie dans son arrêté sont respectées. Le jury de diplôme est réduit au strict minimum avec quatre membres dont un représentant professionnel.</p> |
| <p>Suivi de l'acquisition des compétences</p> | <p>Le portfolio des compétences mis en place à l'UBO n'est pas utilisé et est remplacé par d'autres outils spécifiques et adaptés à l'organisation cette formation d'un an. Un suivi individuel des compétences et de progression est mis en place. Un livret d'accueil de l'étudiant donnant les objectifs attendus en compétences est distribué en début d'année. Le cahier de bord du stage permet d'en suivre le déroulement et la progression de l'étudiant avec notamment la fiche d'appréciation du maître de stage validant les compétences acquises. L'avancement du projet tutoré est également suivi selon un calendrier et des étapes bien définies.</p> <p>Le supplément au diplôme est spécifique de la formation et est correctement renseigné, malgré un manque de détail sur les travaux pratiques.</p> |
| <p>Suivi des diplômés</p> | <p>L'équipe pédagogique est bien impliquée dans le suivi des diplômés, car elle complète par deux enquêtes propres à six mois et cinq ans, l'évaluation universitaire réalisée par l'observatoire Cap'Avenir de l'UBO. Le taux de réponse des enquêtes d'insertion (70-75 % pour celle de Cap'Avenir, non précisé pour celle de l'équipe pédagogique) est à améliorer.</p> |
| <p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p> | <p>Plusieurs entités sont mises en place pour la gestion de la licence professionnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le conseil de la licence, constitué des enseignants et en charge de l'organisation de l'enseignement et de l'attribution des responsabilités ; - le comité de pilotage constitué de deux enseignants et de représentants des organismes de formation dédié au recrutement des étudiants ; - le conseil paritaire constitué de deux enseignants, un professionnel et trois étudiants où sont recueillis les avis et remarques des étudiants ; - le conseil de perfectionnement constitué d'enseignants et des professionnels ayant proposé des sujets de projet tutoré, en charge plus spécifiquement de l'évolution de la formation. Les changements de représentation des professionnels peuvent devenir un handicap pour une gestion et une orientation durable de la formation. De plus, il est regrettable que les étudiants n'y soient pas représentés. <p>La formation semble bien pilotée pour chaque tâche mais la cohérence générale peut être difficile à maintenir.</p> <p>Une évaluation des enseignements est réalisée par les étudiants. Cette évaluation est prise en compte dans un souci d'adaptation de la licence professionnelle au secteur d'activités concerné et a déjà conduit à une évolution du contenu pédagogique suite aux demandes d'étudiants.</p> <p>L'autoévaluation a été organisée par la coordinatrice en charge des licences professionnelles désignée par l'IUT de Quimper.</p> |

Observations de l'établissement

Brest, le 18 juillet 2016,

Le Vice-Président formation tout au long de la vie en charge de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Au Haut Conseil de l'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur

Direction des Etudes et de la Vie Etudiante

AM/KB/2016/n°

Affaire suivie par
Kristen Bosser

Téléphone
02.98.01.60.19

Fax
02.98.01.60.01

Mél.
directrice.deve@univ-brest.fr

Objet : Retour sur les rapports d'évaluation de l'offre de formation « 2012-2016 »

L'université de Bretagne Occidentale remercie le HCERES et l'ensemble des évaluateurs pour le travail qu'ils ont réalisé. Les remarques et recommandations seront d'une aide précieuse dans le cadre de la mise en œuvre de la future offre de formation de notre établissement.

L'évaluation de cette formation n'appelle pas de commentaire.

Je vous prie d'agréer l'expression de ma considération la plus distinguée.

Pour le Président et par délégation,

Le Vice-Président formation tout au long de la vie en charge de la CFVU,



Abdeslam MAMOUNE

Au :

Haut Conseil de l'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur

**2 rue Albert Einstein
75013 PARIS**